

# Aménagement forestier

## Forêt domaniale de MALLEMOISSON (agence 04, UT Digne)

Département (s) : Départements

2009 - 2023

Surface cadastrale 32.4816 ha

Surface retenue pour la gestion 34.10 ha

altitudes extrêmes : 493 m - 508 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Préalpes du Sud

Identifiant aménagement

/

# Forêt domaniale de MALLEMOISSON



## Plan de situation



Echelle 1/100.000

Décembre 2008

## Éléments signalétiques et administratifs

### situation administrative

N° Identification de l'aménagement forestier	
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)	
Aménagement de forêt (propriétaire, groupe, fusion)	domaniale
de... (nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	MALLEMOISSON (agence 04, UT Digne)

Numéro du ou des départements de situation	Départements
N° ONF de la région nationale IFN de référence	727- Préalpes de Digne
DRA ou SRA de référence	Préalpes du Sud

Type d'aménagement forestier (1er, révision...)	Révision d'aménagement
Arrêté du (révisions et modifications hors compétence ONF)	
décision du (modifications de compétence ONF)	

Période d'application	année
Année début aménagement	2009
Année échéance aménagement	2023

### Détail des forêts aménagées

(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)

dénomination	identifiant national de la forêt	Surface cadastrale	dernier aménagement		
			date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de MALLEMOISSON		32.4816 ha	04/11/2005	1999	2008

### Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	32.4816 ha
Surface retenue pour la gestion	34.10 ha
Surface boisée en début d'aménagement	33.66 ha
Surface en sylviculture	33.66 ha

### altitudes extrêmes

minimum	maximum
493 m	508 m

## La forêt dans son territoire

### Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu

surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)

Fonctions principales	enjeu nul	enjeu faible	moyen	enjeu fort	Total réparti
production ligneuse			34		34
biodiversité			34		34
paysage, accueil, eau potable			34		34
protection contre les risques naturels			34		34

### Cadre réglementaire

surface concernée

Conséquences dans l'aménagement

Périmètres rapprochés et immédiats de captages	10 ha	Captage d'eau potable ligne p 13 15, conduite d'eau potable sur la ligne 12-14
--	-------	--

### Éléments du territoire orientant les décisions

surface concernée

Conséquences dans l'aménagement

Charte Forestière de Territoire	34 ha	Charte forestière du pays dignois, maintien de la diversité, et de la ripisylve
ZNIEFF de type II	25 ha	04-147-100 : La Bléone et ses principaux affluents (Les Duyes, Le Bès, Le Galèbre, Le Bouinenc (2673 ha) : maintien des espaces de ripisylves
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	34 ha	PPR pour les risques d'inondation de la Bléone : entretien de la ripisylve: coupe des gros arbres et des arbres instables pour limiter les risques d'emblacle

### Éléments qui imposent des adaptations de gestion

Conséquences dans l'aménagement

#### Menaces fortes

concernée

(pb sanitaire, densité ongulés, incendie, foncier, essence inadaptée..)

pas de menace particulière répertoriée

#### Contraintes fortes imposant des mesures particulières

concernée

- Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	34 ha	Sols sablo limoneux alluviaux avec charge en éléments grossiers variables, éviter les exploitations en hiver
- Protection du patrimoine culturel	8 ha	présence d'adoux et d'ouvrage de régulation de leur débit (petits ouvrages bétonnés, ...)

#### Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt

concernée

Arboretum p 10	1 ha	A maintenir, développer l'accueil du public, si possible, l'enrichir de nouvelles espèces
Présence d'un parcours acrobbranche p 14	1 ha	Maintien du vieux peuplement de pin noir tant que la sécurité n'est pas remise en cause

FAUX

# Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée (pas d'essence "vide")
denomination	
Pin noir d'Autriche	29%
Peuplier noir	24%
Peuplier clone Luisa Avanzo	8%
Chêne pubescent	8%
Epicéa	6%
Pin sylvestre	6%
Robinier	6%
Frêne	5%
Feuillus divers	4%
Arboretum	4%
	100%

commentaires associés

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite
Type		
<b>Peuplements résineux</b>		<b>0%</b>
Futaie régulière de pins noirs de 40 à 60 ans F.P.O.1	8.84	26%
Futaie régulière de pins noirs de 100 à 120 ans F.P.O.2	1.25	4%
Futaie régulière de pins sylvestres de 80 à 100 ans dont 0,53 ha ouverts p 1 F.P.S.M	1.46	4%
Futaie régulière d'épicéas de 40 à 60 ans F.E.P.C.1	1.37	4%
Futaie régulière d'épicéas de 80 à 100 ans F.E.P.C.2	0.93	3%
<b>Arboretum</b>	<b>0.88</b>	<b>3%</b>
<b>Peuplements feuillus</b>		
Futaie régulière de Peupliers clone Luisa Avanzo de 12 à 15 ans F.P.E.U	2.62	8%
Futaie régulière de peupliers noirs (20-40) et autres feuillus (frêne, ...) F.P.E.M.1	1.72	5%
Futaie sur souches de peupliers noirs (40-60) et autres feuillus (frêne, ...) F.P.E.M.2	4.61	14%
Ripisylve à base de peupliers noirs F.P.E.M.3	2.12	6%
Futaie régulière mélangée feuillus, pins sylvestres et noirs (40-60) F.A.F	4.00	12%
jeune taillis de peupliers mélangé T.P.E.M	2.55	7%
Taillis chêne pubescent avec 50 % de pins sylvestres dont 0,63 ouverts p 3 T.C.H.Y	0.99	3%
Verger de noyers royaux F.A.F	0.32	1%
Vide	0.44	1%
<b>TOTAL</b>	<b>34.10</b>	

commentaires associés

Les épicéas sont en situation limite, mais encore trop petits pour être récoltés. Certains pins sylvestres sont dépenssants. Le renouvellement de ces 2 essences sera réalisé essentiellement au cours du prochain aménagement. Vu le changement climatique, les clones de peupliers ne seront plus à leur place. L'abondance du peuplier noir et dans une moindre mesure du peuplier blanc est exceptionnelle. Localement, la régénération naturelle de frêne sera valorisée.

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%
Type		
station riche et très fraîche	2.50	7%
station riche et fraîche	27.90	82%
station riche et peu sèche	3.70	11%
<b>TOTAL</b>	<b>34.10</b>	

commentaires associés

Les stations ont été déterminées avec le catalogue des stations forestières des Préalpes sèches de J.Ladier. La forêt totalement plate se situe à l'étage mésoméditerranéen sur les alluvions récentes de la Bléone. Les sols sont toujours profonds, généralement sablo argilo limoneux. Souvent on trouve un horizon plus sableux entre 40 cm et 1 m. Sa profondeur conditionne la réserve en eau estivale. P.2 et 4 ont été emblayées avec des matériaux grossiers très filtrants.

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
(fond jaune suivi surfacique, fond vert suivi statistique)		
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	34.10	32.67
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
hors sylviculture		
<b>TOTAL</b>	<b>34.10</b>	

commentaires associés

Actuellement, tous les peuplements ont une structure régulière. Vu la petite taille de la forêt, sa forte fréquentation et les investissements en cours de réalisation par la communauté de communes Duyes et Bléone pour l'accueil du public, la mosaïque de peuplements est à maintenir. C'est pourquoi la forêt sera traitée en futaie par parquets

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité (la colonne précision permet de traiter les cas où une même essence objectif est conduite à des âges d'exploitabilité différents (objectifs différents, qualités potentielle peuplement ou arbre, îlots de vieillissement, ...))					
Essences principales objectif (pointe sur une liste)	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en sylviculture	âge exploitabilité (suivis surfaciques)	diamètre exploitabilité retenu
Liste choix essences			0.0%		
pin noir		10.79	32.1%	130	45
pin sylvestre		2.60	7.7%	110	40
épicéa		2.30	6.8%	110	45
peuplier noir		7.55	22.4%	80	50
peuplier Luisa Avanzo	à transformer par plantation	2.62	7.8%	25	30
chêne pubescent		1.50	4.5%	150	40
feuillus divers		5.42	16.1%	100	45
arboretum		0.88	2.6%		
<b>TOTAL</b>		<b>33.66</b>			

Compte tenu de la fréquentation, il est important de maintenir des gros bois, de régénérer progressivement la forêt et de maintenir une forte diversité paysagère. La collaboration étroite avec les partenaires externes sera maintenue afin de développer l'accueil du public et de conserver l'attractivité de la forêt.

Fonction écologique : vu sa position géographique, la diversité de ses peuplements et de ses milieux, la forêt accueille une faune très variée. Cette diversité sera maintenue.

Dans les parcelles 13, 14 et 15 situées dans le périmètre rapproché de la station de pompage, on évitera de garer ou d'effectuer la maintenance des engins, de stocker du bois plus d'une semaine.

### CHOIX DE RENOUVELLEMENT

commentaires associés

Application aménagement passé		surface	Il était prévu de planter des robiniers après les peupliers p 4. Finalement la plantation n'a pas été réalisée, la parcelle se régénère naturellement en frêne et peupliers noirs. En 91 92, les plantations de feuillus précieux p 1, 2 et 3 n'ont pas donné de bons résultats. Il ne reste que quelques corniers et poiriers dans la 1 et la 3. Dans la 2, presque tous les ptérocarys ont gelés. Maintenant dans la 2 et la 4, on a un jeune taillis complété par des semis de chênes et robiniers (h entre 1 et 8 m)
Surface à régénérer prévue		2.06 ha	
Surface effectivement régénérée		2.06 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)			

### Choix du nouvel aménagement

traitements avec renouvellement suivi en surface		34.10 ha	commentaires associés
Surface d'équilibre (Se)		5.86	Sm est obtenue sur 3 durées d'aménagement. La popuiculture est abandonnée. Le peuplier sera remplacé par du chêne sessile et du frêne commun dans les zones les plus humides. Le verger de noyers sera remplacé par une plantation à but paysager de feuillus précieux. L'aspect paysager des plantations sera intégré. Les régénérations en cours seront achevées par régénération naturelle p 1 et 3.
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		5.03	
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sm)		5.44	
Surface du groupe de régénération (GR)		5.03	
Surface à ouvrir (So)		3.87	
Surface à terminer (St)		3.10	
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)			
traitements en Taillis ou TSF		0.00 ha	
traitements avec renouvellement non suivi en surface		0.00 ha	

### Engagement environnemental

surface

commentaires associés

îlots de vieillissement			Pour des raisons de sécurité évidentes, il n'est pas possible de créer des îlots de sénescence
îlots de sénescence		0.00	

### Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000

résultat expertise

Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000
---	-------------------------------------

commentaires associés

Afin de faciliter la vente des coupes résineuses et de limiter les dégradations dans le temps, elles sont regroupées. Par contre, les coupes feuillues concernent de petites surfaces, elles seront avantageusement proposées en cession de bois de chauffage

## programmes d'actions

### Partition de la forêt en groupes d'aménagement

Classement	libellé du groupe	parcelles	surface	rotation
régé	parcelles à terminer	p 1UA 3 et p 3 UA 2	1.16 ha	
régé	transformation par coupe rase	p 6 UA1, p 7 UA 1, p 12 UA 1 et 2	2.94 ha	
régé	régénération naturelle à commencer	p 1 UA 2	0.93 ha	15 ans
Amélio	amélioration résineuse	p 3 UA 3 p 5 UA 1, p 8 UA 1, p 9 UA 1 2 et 4, p 11 UA 1 et 4, p 13 2 à 4, p 14 UA 1 à 3, p 15 UA 2	14.51 ha	15 ans
Amélio	amélioration feuillue	p 1 UA 1, p 3 UA 1 et 3, p 5 UA 2, p 8 UA 2, p 9 UA 3, p 11 UA 2 et 3, p 13 1, p 14 UA 4, p 15 Ua 1, p 17 UA 1 et 2	9.24 ha	10 ans
Amélio	groupe de jeunesse	p 2 UA 1, p 4 UA 1 et p 6 UA 2	4.00 ha	
Amélio	arboretum	P 10 UA 1	0.88 ha	
TOTAL			33.66 ha	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Département : Alpe-de-Haute-Provence (04)  
Forêt domaniale de : MALLEMOISSON

Direction Générale des Politiques Agricole,  
Agroalimentaire et des Territoires

Contenance cadastrale : 32,48 ha  
Surface de gestion : 34,10 ha  
*Révision d'aménagement forestier  
(2009-2023)*

- ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

- VU les articles L.133-1, R.133-2, R.133-3 et R.133-4 du Code Forestier ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 11 juillet 2006 approuvant la Directive Régionale d'Aménagement pour la zone Préalpes du Sud de la région-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 04 novembre 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MALLEMOISSON pour la période 1999-2008,
- SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

- A R R Ê T E -

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt domaniale de MALLEMOISSON, sise sur le territoire de la commune de Mallemoisson (Alpes de Haute Provence), a une contenance cadastrale de 32 ha 48 a 16 ca, et couvre une surface géographique de 34,10 ha, retenue comme surface de gestion. Elle est affectée principalement à l'accueil du public, ainsi qu'à la protection physique du milieu vis-à-vis du risque d'inondation et à la production de bois résineux et feuillus, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

*Article 2* : La forêt est constituée de 33,66 ha boisés, et sera traitée en futaie régulière par parquets de pin noir (29 %), de peuplier noir (24 %), d'épicéa et pin sylvestre (12 %), et de feuillus divers (31 %), et par un arboretum (4 %). Le reste, soit 0,44 ha est constitué de vides définitifs.

Pendant une durée de 15 ans (2009-2024) :

- 5,03 ha constitueront le groupe de régénération et seront parcourus par des coupes de régénération ;
- 27,75 ha seront parcourus par une ou deux coupes d'amélioration ;
- 3,04 ha feront l'objet de travaux de plantation de feuillus ;
- l'arboretum de 0,88 ha fera l'objet de travaux d'entretien annuel ;
- des équipements d'accueil du public pourront être créés en collaboration avec la Communauté de communes Duyes-Bléone.

*Article 3* : Le Directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Fait à Paris, le 08 NOV. 2010  
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur  
de la forêt et du bois

  
Jean-Luc GUITTON

## Liste des annexes

Annexe 1 : Commentaires complémentaires

Annexe 2 : Contenance des parcelles

Annexe 3 : carte des peuplements

Annexe 4 : carte des équipements et des statuts de protection

Annexe 5 : Calcul de la surface d'équilibre

Annexe 6 : carte d'aménagement

Annexe 7 : Détail du programme d'action

Annexe 8 : carte des équipements projetés

DOCUMENT ONE



# Annexe 1

## Commentaires complémentaires : révision d'aménagement 2009-2023 de la FD de Mallemoisson

Depuis 1999, la surface cadastrale reste inchangée. Toutes les limites sont connues et matérialisées par des bornes, le parcellaire est inchangé (cf. annexe2)

### 1 Analyse du milieu naturel

Compte tenu de l'évolution climatique, la période de sécheresse estivale s'accroît, les risques de fortes gelées existent. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est correcte : 773 mm.

La nappe se situe en été vers 1,5 à 2 m, mais la présence d'un horizon sableux plus ou moins profond empêche la remontée de l'eau par capillarité.

On remarque des peupliers Luisa Avanzo dépérissants dans une partie de la 12, ils semblent indiquer une baisse du niveau de la nappe en été.

La seule espèce végétale protégée présente (livre rouge annexe 2 au niveau national et régional) est la tulipe sylvestre dans la 5, le long de l'allée centrale.

Certains arbres remarquables sont repérés (cf. accueil du public et arboretum).

La forêt abrite aussi une petite population d'écrevisses à pieds blancs dans les adoux pérennes, espèce protégée par arrêté.

Une grande partie de la forêt est protégée de La Bléone par une digue, le reste par un mur. Il existe un risque d'érosion dans certaines zones en cas de très fortes crues.

Description des peuplements (cf. annexe 3 carte des peuplements) :

Le verger de noyers p 12 est très dépérissant, certains arbres sont déjà morts.

Les peuplements de pins noirs (20 à 25 m de hauteur p 14) et d'épicéas sont équiennes et assez purs. Dans la 11 et la 13, on a plus de feuillus en mélange, une partie importante de la plantation a échoué.

La jeune futaie régulière de peupliers noirs et autres feuillus (10 à 50 %) a poussé naturellement après les échecs de plantations résineuses, sa composition est variable, essentiellement constituée de peupliers noirs, frênes saules et aulnes. Ce sont des peuplements jeunes de 12 à 15 m de hauteur.

La futaie mélangée de pins et de feuillus se situe uniquement dans la 14, c'est plutôt un mélange par bouquets qu'un mélange pied à pied.

La régénération du peuplement de pins sylvestres par plantation a commencé en 91, dans la 1, malheureusement presque tous les feuillus précieux sont morts. Sur cette zone il reste à peine 100 tiges par hectare. De la régénération naturelle feuillue s'installe.

Le taillis de chênes avec pins sylvestres p 3 est déjà très ouvert, la régénération naturelle se développe après l'échec des plantations de feuillus précieux.

Les peuplements feuillus de 40 à 60 ans sont mélangés : peuplier noir, frêne, chêne pubescent, érables, peuplier blanc, merisier. Environ la moitié des tiges sont issues de rejets, ces peuplements sont bien venants et font de 20 à 25 m de hauteur moyenne.

## **2 Analyse des besoins économiques et sociaux**

L'exploitation dans cette forêt est très facile, la vente des bois ne pose pas de problème si les lots sont de taille suffisante. De plus elle est située dans le bassin d'approvisionnement restreint de l'usine de pâte à papier de Tarascon.

Il existe une demande forte de bois de chauffage par des particuliers qui devrait permettre de réaliser les éclaircies des petites zones feuillues.

Depuis 1981, Mallemoisson puise son eau potable dans la nappe phréatique de La Bléone dans la parcelle 13. Les parcelles 14 15 et 13 partie est sont situées dans le périmètre rapproché du captage.

La forêt est classée en réserve de chasse depuis 1997. Le dernier arrêté en vigueur n°3177 date du 13-12-2004. Par contre le droit de pêche est loué à la fédération du 04 pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Ce site qui offre une grande diversité d'ambiances sur un espace restreint est fréquenté toute l'année par des promeneurs, des joggeurs, ... En effet c'est une des rares forêts des environs de Digne plate avec de grandes allées agréables et de nombreux sentiers en bord de rivière et d'adoux. Un parcours accrobranche est installé à l'entrée est, l'entrée Ouest se fait par le complexe sportif communal.

La communauté de communes Haute Duyes Bléone a commandé en 2008 à l'ONF une étude paysagère du site ainsi que des propositions d'équipements d'accueil du public. Il est important de s'y référer avant toute intervention dans la forêt.

## **3 Gestion passée**

L'histoire de la forêt est très complète dans l'annexe 4 de l'aménagement précédent.

Au cours du dernier aménagement, les peupliers mûrs ont été coupés et replantés avec le clone Luisa Avanzo, sauf la parcelle 4 jugée trop sèche. Initialement, il était prévu de la replanter en robinier, la plantation n'a jamais été réalisée.

Dans les autres parcelles, seules quelques coupes sanitaires ont été réalisées, en particulier en 2005 dans les pins sylvestres de la 1.

Depuis 1999, les travaux sylvicoles se sont concentrés dans l'entretien des plantations de peupliers : dégagement, taille et élagage. L'entretien de l'arboretum et des chemins s'est poursuivi.

La forêt est très bien desservie par la route centrale et le chemin au nord. Actuellement les équipements d'accueil du public sont limités : 2 tables bancs au niveau de l'entrée centrale, une à l'entrée est, au niveau du parking.

Le parcours pédestre de la route du temps de la réserve géologique « A la découverte de Mallemoisson » démarre sur le parking est de la forêt domaniale. Il suit l'allée centrale puis emprunte la ligne 12-14 et remonte vers Mallemoisson en suivant l'exutoire du ravin des Cathelières. Au retour, il longe la forêt au nord de l'exutoire du ravin de Ponteillard à la ligne 12-14, puis il reprend le même itinéraire qu'à l'aller. Le balisage de ce sentier est mal entretenu. (Cf. annexe 4)

## **4 Synthèses, objectifs**

Ils sont expliqués dans l'aménagement

## 5 Programmes d'action

### 5.1 Programme d'actions sylvicoles et infrastructures

Les adoux et tous les petits ouvrages associés seront impérativement préservés, interdiction de franchir les adoux et de passer à moins de 10 m avec un engin forestier.

A proximité immédiate du site se trouve l'établissement public local agricole de Carméjane qui recherche régulièrement de petits travaux forestiers à réaliser. Les élèves du lycée ou les stagiaires du CFPPA pourraient réaliser des travaux qui ne seront pas faits par nos ouvriers :

- coupe des cornouillers sanguins sous les peupliers dans un but paysager.
- désignation de quelques tiges de belle venue dans les parcelles 2 et 4 avec dégagement et taille de ces tiges puis élagage (densité faible et variable suivant les zones)

La desserte actuelle de la forêt est bonne. Mais le sentier pour personnes à mobilité réduite empruntera l'allée centrale sur le 1/3 de sa longueur. Elle ne sera alors plus utilisable par les engins forestiers et les grumiers. C'est pourquoi 2 passages bétonnés seront aménagés pour traverser ce sentier avec des engins forestiers. Pour sortir les bois de la partie Sud. 2 autres sorties existent : dans la 15 à l'est et dans la 2 à l'ouest.

Normalement l'éclaircie résineuse prévue en début d'aménagement sera faite avant la création du sentier. Par la suite, les grumiers chargeront les bois le long du chemin nord hors forêt et au niveau du parking d'entrée dans la 15. A cet endroit la durée de stockage des bois sera réduite (sécurité du public et périmètre rapproché du captage).

Les rémanents devront être empilés à 15 m au moins des routes et lignes de parcelles, les rémanents seront mis en tas ou en andains dans les cloisonnements. Si besoin, leur broyage est prévu le long des sentiers de promenade.

La sortie des bois feuillus par des cessionnaires avec du matériel léger sera possible sur l'allée centrale en période sèche uniquement.

### 5.2 Programme en faveur de la biodiversité

La coopération avec l'APPMA doit se développer pour maintenir l'écrevisse à pattes blanches dans les adoux de la forêt. Ce maintien passe par la remise en état du réseau d'adoux si des financements extérieurs sont trouvés. En particulier, il faut remplacer une buse par un ponceau dans la 7.

Ces adoux (résurgences de la nappe de la Bléone) sont aussi alimentés par les eaux d'infiltration de la zone agricole voisine. Le contrôle de leur qualité est nécessaire si on veut pérenniser l'espèce.

### 5.3 Entretien de l'arboretum et des arbres remarquables

Chaque année 1000 € sont prévus pour le fauchage, la coupe des arbres morts ou dangereux, et éventuellement la replantation de quelques résineux rares pour compléter la collection.

Si la communauté de communes l'intègre dans ses projets, de petits panneaux permettant d'identifier les différentes essences présentes seront implantés.

Un plan de l'arboretum actualisé au printemps 2009 est disponible dans le mémoire rédigé par Kitty Clairand en formation à l'IUT de Digne. Sur ce plan elle précise le positionnement du sentier pour personnes à mobilité réduite

14 arbres remarquables sont actuellement identifiés. Ils sont principalement le long de l'allée centrale, ils seront progressivement mis en valeur : nettoyage régulier autour et coupe d'arbres pour les mettre en valeur. D'autres arbres pourront être sélectionnés au cours des opérations sylvicoles afin de constituer des arbres remarquables pour l'avenir.

#### 5.4 Mesures en faveur de l'accueil du public

La communauté de communes Duyes Bléone envisage de développer fortement les infrastructures d'accueil du public, dans la forêt domaniale et autour du complexe sportif communal qui jouxte la forêt à l'ouest.

L'ensemble des projets est très bien décrit dans l'étude réalisée en 2008 par l'ONF (L. Mazoyer) pour la communauté de communes. L'implantation des équipements touristiques est précisée dans le mémoire réalisé par Ketty Clairand

Le projet principal est de créer un sentier pédagogique dans la forêt domaniale d'environ 5 km accessible aux personnes à mobilité réduite depuis l'accès central, avec création d'un parking, destruction d'un des abris existants.

La signalétique au niveau des 3 accès (par le complexe sportif, la 15 et le nouveau parking dans la 7) sera réalisée.

Dans l'aménagement, seules sont chiffrées l'implantation de 3 tables bancs (dont 2 pour handicapés) et de 5 bancs (cf annexe 8). Ces équipements seront cofinancés. Ils seront mis en place dans le cadre de l'aménagement global du site.

Le ramassage des déchets sur l'ensemble du site sera assuré par la communauté de communes. Après réalisation des investissements, une convention d'entretien de ces équipements sera négociée avec la communauté de communes.

#### 5.5 Mesures en faveur du paysage

La sensibilité paysagère est globalement forte mais présente les nuances liées aux aires d'accueil, aux axes privilégiés de fréquentation et au zonage des ambiances (peuplements naturels et plantations). Toutes les exploitations et tous les travaux devront intégrer l'aspect paysage et surtout respecter l'échelle réduite du site. Le long de l'allée centrale, les carrefours seront ouverts (éclaircie un peu plus forte pour mettre en valeur les plus beaux arbres).

Lors de la régénération des peupliers de beaux sujets pourront être maintenus le long de l'allée centrale.

Des ouvertures visuelles sur la Bléone seront aménagées dans la ripisylve et des bancs seront installés au niveau de ces ouvertures.

En collaboration avec la commune de Malemoisson, l'intégration paysagère de la station de pompage sera entreprise.

## 5.6 Actions relatives à la protection du milieu contre les risques d'origine naturelle et d'ordre physique -

Le Service RTM devra établir un diagnostic de l'état de la digue actuellement non protégée par un mur béton, chiffrer les travaux à réaliser, et rechercher leur mode de financement probablement par l'intermédiaire du SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone).

Un premier chiffrage des travaux s'établirait à 100 000 €.

Le renforcement de la digue évitera l'utilisation d'un mur continu de béton qui artificialiserait le site et dénaturerait les secteurs les plus sauvages. Il privilégiera d'autres techniques plus faciles à intégrer.

Parallèlement, le service gestionnaire veillera au bon état sanitaire et mécanique de la ripisylve p 17, en évitant notamment la présence de gros arbres et de sujets penchés, sans pour autant dénaturer l'effet de voûte continue au-dessus du sentier. Ces bois feront l'objet de cession de bois de chauffage dès que le besoin s'en fera sentir, sans qu'il soit nécessaire de programmer ce type de coupe.

DOCUMENT ONE

**Annexe 2 : contenance des parcelles**

N° parc	Surface (ha)
1	2.36
2	2.23
3	2.08
4	1.47
5	1.35
6	0.52
7	2.09
8	0.61
9	3.01
10	0.87
11	2.41
12	1.06
13	3.74
14	3.88
15	4.65
17	1.77
Total	34.10

DOCUMENT ONE



DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE  
 AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**FRET DOMANIALE DE MALEMOISSON**  
 REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2009-2023  
 34.1 ha

**CARTE DES PEUPLEMENTS**

Echelle : 1 / 10000

LEGENDE

Dessertes

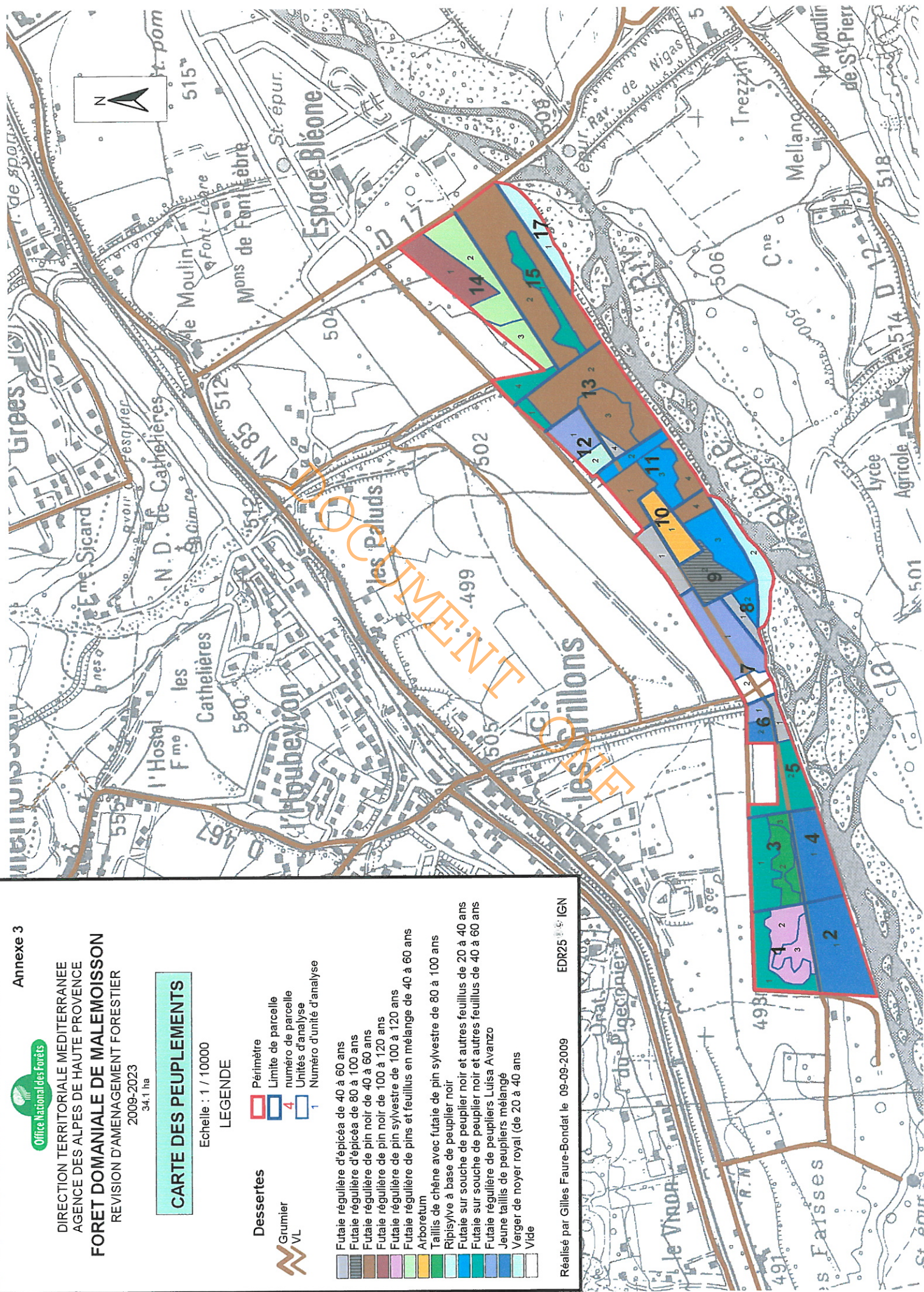


- Périmètre
- Limite de parcelle
- 4 Unités d'analyse
- 1 Numéro d'unité d'analyse

- Futaie régulière d'épicéa de 40 à 60 ans
- Futaie régulière d'épicéa de 80 à 100 ans
- Futaie régulière de pin noir de 40 à 60 ans
- Futaie régulière de pin noir de 100 à 120 ans
- Futaie régulière de pin sylvestre de 100 à 120 ans
- Futaie régulière de pins et feuillus en mélange de 40 à 60 ans
- Arboretum
- Taillis de chêne avec futaie de pin sylvestre de 80 à 100 ans
- Ripisylve à base de peuplier noir
- Futaie sur souche de peuplier noir et autres feuillus de 20 à 40 ans
- Futaie sur souche de peuplier noir et autres feuillus de 40 à 60 ans
- Futaie régulière de peupliers Luisa Avanzo
- Jeune taillis de peupliers mélange
- Verger de noyer royal (de 20 à 40 ans)
- Vide

Réalisé par Gilles Faure-Bondat le 09-09-2009

EDR25 © IGN





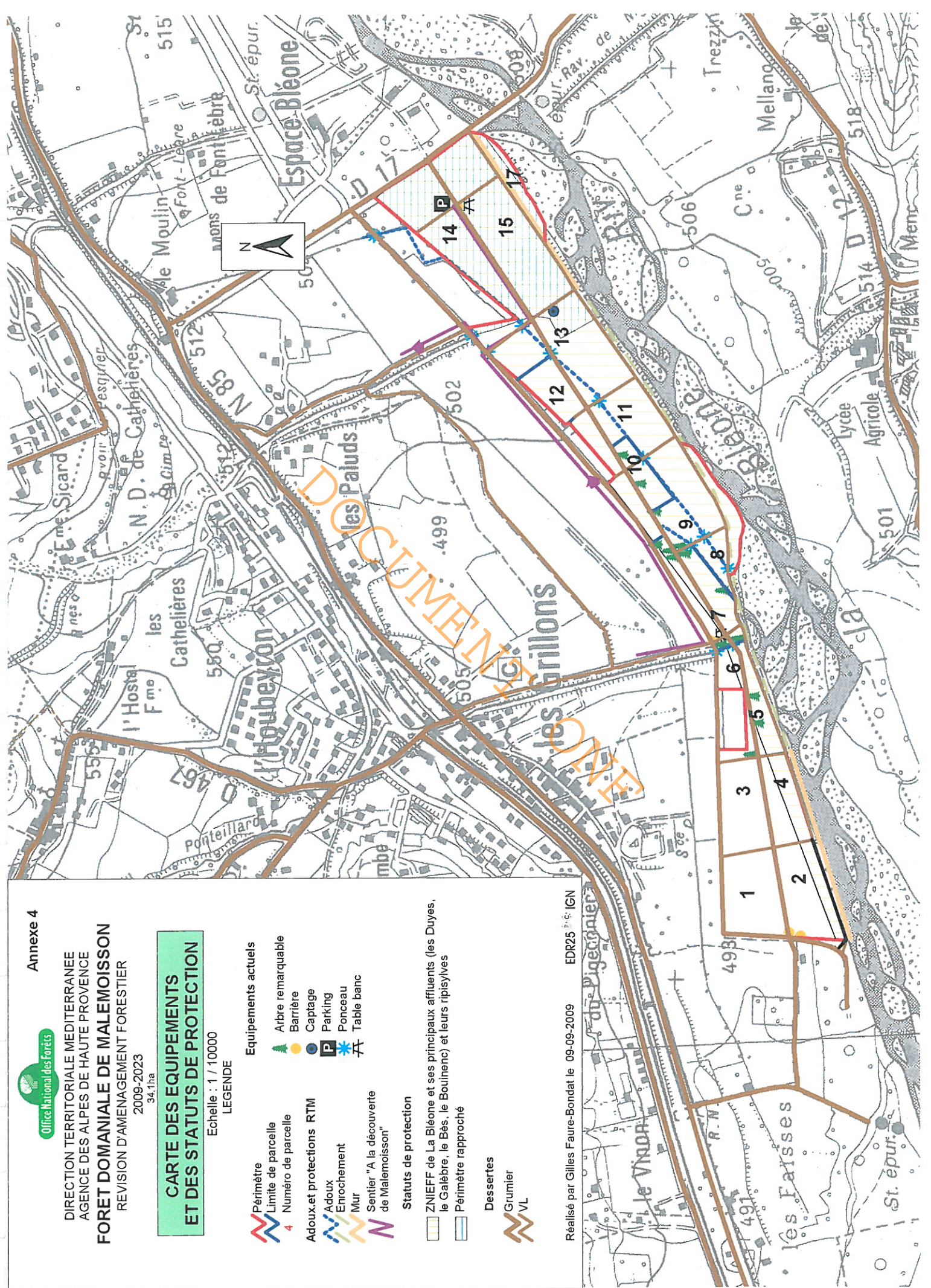
DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE  
 AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**FORET DOMANIALE DE MALEMOISSON**  
 REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER  
 2009-2023  
 34,1ha

**CARTE DES EQUIPEMENTS  
 ET DES STATUTS DE PROTECTION**

Echelle : 1 / 10000  
 LEGENDE

- |  |                     |
|--|---------------------|
| Périmètre  | Equipements actuels |
| Limite de parcelle   | Arbre remarquable   |
| Numéro de parcelle   | Barrière            |
| Adoux et protections RTM   | Captage             |
| Adoux  | Parking             |
| Enrochement  | Ponceau             |
| Mur  | Table banc          |
| Sentier "A la découverte de Malemoisson"   |                     |
| <b>Statuts de protection</b>   |                     |
| ZNIEFF de La Biéone et ses principaux affluents (les Duyes, le Galèbre, le Bès, le Bouimenc) et leurs ripisylves |                     |
| Périmètre rapproché  |                     |
| <b>Dessertes</b>   |                     |
| Grumier  |                     |
| VL   |                     |

Réalisé par Gilles Faure-Bondat le 09-09-2009 EDR25 © IGN





## Annexe 5 : calcul de la surface d'équilibre

	S pin noir	S pin sylvestre	S épicéa	S chêne pubescent	S Luisa Avenzo	S peupier noir	S feuillus divers	total
Surface	10.79	2.6	2.3	1.5	2.62	7.55	5.42	
âge	130	110	110	150	25	80	100	
S régénérer/an	0.08	0.02	0.02	0.01	0.10	0.09	0.05	
S sur 15 ans	1.25	0.35	0.31	0.15	1.57	1.42	0.81	<b>5.86</b>

DOCUMENT ONE



Annexe 6

DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE  
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**FRET DOMANIALE DE MALLEMOISSON**  
REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2009-2023  
34,1ha

**CARTE D'AMENAGEMENT**

Echelle : 1 / 10000

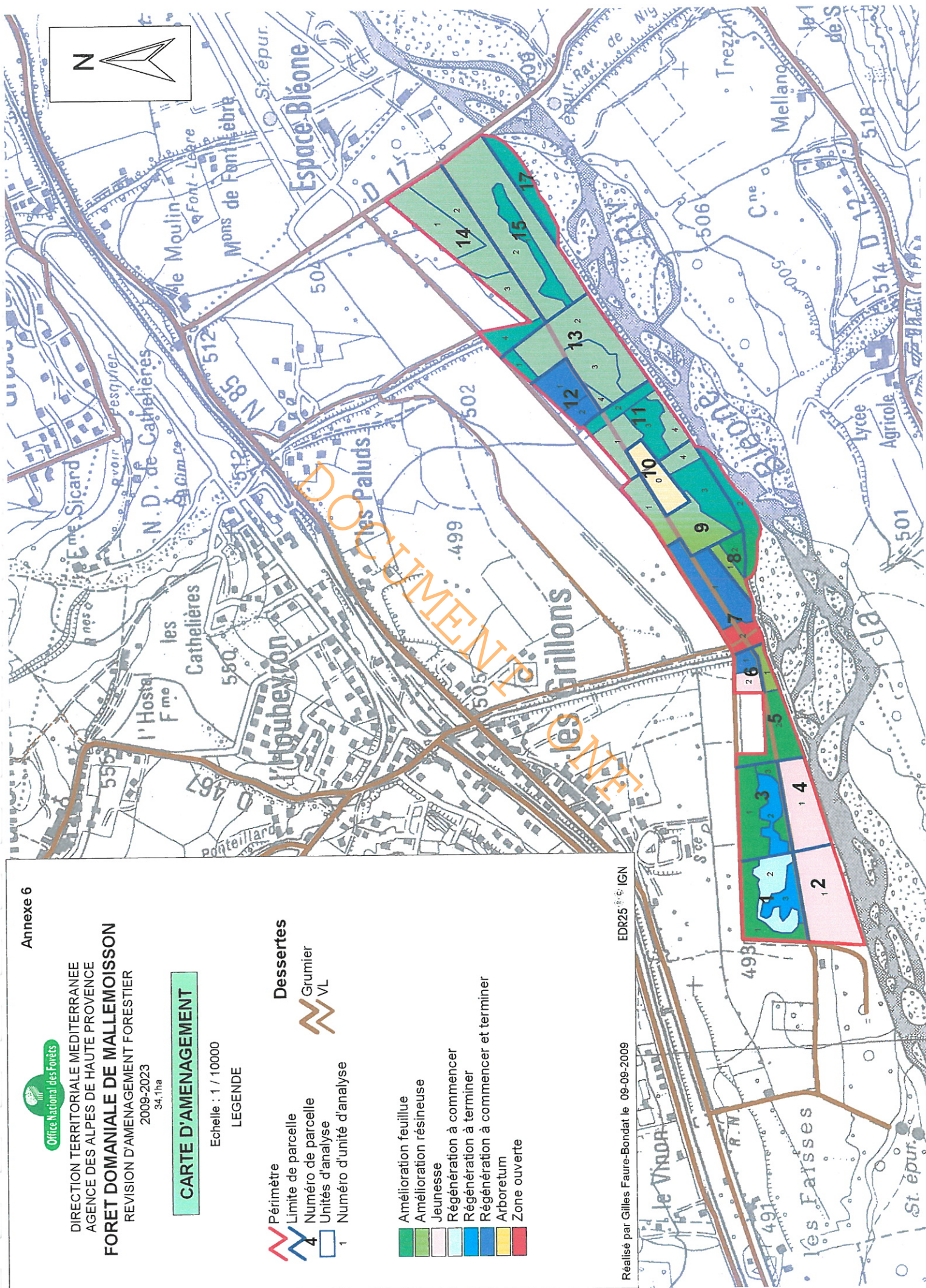
LEGENDE

- Dessertes**
- Grumier VL
- 1 Périimètre  
4 Limite de parcelle  
4 Numéro de parcelle  
1 Unités d'analyse  
1 Numéro d'unité d'analyse

- Amélioration feuillue
- Amélioration résineuse
- Jeunesse
- Régénération à commencer
- Régénération à terminer
- Régénération à commencer et terminer
- Arboretum
- Zone ouverte

Réalisé par Gilles Faure-Bondat le 09-09-2009

EDR25 © IGN



## ANNEXE 7 : détails du programme d'action

année prévisible	Travaux sylvicoles prévisibles	localisation	surface parcourue	coût total	coût annuel	Observations (guides de sylviculture, itinéraires)
2012	Broyage après coupe résineuse sur 5 ha le long des sentiers	1502, 1402, 1403, 1302 à 1304, 1101, 1104, 901, 902, 904, 801, 501, 103	5 ha	5000	333 €	Travaux à but paysager, sentiers très fréquentés
2013	plantation en potets travaillés: plants protégés de cormier, poirier, alisier	p 12 UA 2	0,32 ha	1 500 €	100 €	
2014 à 2020	3 dégagements de la plantation de feuillus	p 12 UA 2	0,32 ha	1 000 €	67 €	
2015 à 2020	dépressage	p 2, p 4 et p 6 UA 2	4 ha	4 000 €	267 €	
2023	plantation en potets travaillés: plants	p 6 UA 1	0,23 ha	1 200 €	80 €	broyage en plein avant plantation
2023	plantation en potets travaillés: plants	p 7 UA 1	1,75 ha	9 000 €	600 €	broyage en plein avant plantation
2023	plantation en potets travaillés: plants	p 12 UA 2	0,74 ha	3 900 €	260 €	broyage en plein avant plantation
Total				25 600 €	1 707 €	

année prévisible	Travaux réseau de desserte et de maintenance	localisation	quantité	coût total	coût annuel	Observations
indéterminée	Entretien des périmètres et des lignes de parcelles	forêt	4,8 km	2400	160 €	
2011	2 Traversées du sentier pour personnes à mobilité réduite	p 9 et 10	2.00	6000	400 €	Réalisation de passages bétonnés pour préserver le sentier handicapé
annuel	Fauchage allée centrale et le long de la Bléone		4 km	18000	1 800 €	à réaliser avant l'été
Total				26400	2 360 €	

année prévisible	Autre actions programmées: accueil du public, limites et parcellaire	localisation	quantité	coût total	coût annuel	Observations
début d'aménagement	fourniture et pose de tables bancs	7 12 15	3 U	3000	200 €	si cofinancement
début d'aménagement	fourniture et pose de bancs	4 6 7 11 12	5 U	3000	200 €	si cofinancement
annuel	entretien de l'arboretum		1 U	15000	1 000 €	
Total				21000	1 400 €	



DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE  
 AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**FRET DOMANIALE DE MALEMOISSON**  
 REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER  
 2009-2023  
 34,1 ha

**CARTE DES EQUIPEMENTS PROJETES**

Echelle : 1 / 10000

LEGENDE

- Périmètre** Dessertes  
 Limite de parcelle Grumier  
 Numéro de parcelle VL

**Adoux. et protections RTM**

- Adoux  
 Chemin  
 Enrochement  
 Mur

**Equipements projetés**

- Arbre remarquable à mettre en valeur  
 Aménagement du captage  
 Projet de banc  
 Projet de table banc pour handicapés  
 Projet de table banc

Réalisé par Gilles Faure-Bondat le 09-09-2009

EDR25 IGN

